

Image not found or type unknown



DIAGNOSTIQUE PLOMB pour mon nouveau logement

Par **sanddm**, le **12/01/2013** à **16:30**

Bonjour,
J'ai signé mon bail ce jour et m'a été remis le diagnostic
energetique.
Concernant le CREP, il y en a 2 de classe 3 et 3 de classe 2. Ce sont les volets
des pièces du bas et porte cellier et cave. Mais le bailleur ne m'a pas parlé d'effectuer les
travaux nécessaires. Ai je le droit de l'exiger ?
Dans le compte rendu, il est noté que le
bailleur doit faire le necessaire.
Merci